

DÉCISION DG n° 2018- 91

**portant modification de l'organisation de
l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général,

- VU** le code de la santé publique et notamment le livre III de la cinquième partie ;
- VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** l'avis du comité technique d'établissement du 23 mars 2018 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La décision n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée susvisée portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé est modifiée comme suit :

A l'article 10, les mots :

« La Direction de l'inspection comprend :

- le pôle méthodologie et moyens de l'inspection ;
- le pôle inspection des produits biologiques 1 ;
- le pôle inspection des produits biologiques 2 ;
- le pôle inspection des produits pharmaceutiques et lutte contre les fraudes 1 ;
- le pôle inspection des produits pharmaceutiques et lutte contre les fraudes 2 ;
- le pôle inspection des matières premières ;
- le pôle inspection des essais et des vigilances ;
- le pôle inspection en surveillance du marché. »

sont remplacés par les mots :

« La Direction de l'inspection comprend :

- le pôle méthodologie et moyens de l'inspection ;
- le pôle inspection des produits biologiques 1 ;
- le pôle inspection des produits biologiques 2 ;
- le pôle inspection des produits pharmaceutiques et lutte contre les fraudes ;
- le pôle inspection des matières premières ;
- le pôle inspection des essais et des vigilances ;
- le pôle inspection en surveillance du marché. »

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} mai 2018, est publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **30 AVR. 2018**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général